

Charte des Usages de l'Intelligence Artificielle

Objectifs

- Fournir un cadre libre et lisible pour accompagner les usages de l'IA dans les activités de recherche, de production, de gestion.
- Encourager des usages responsables et transparents, en veillant au respect des données.
- Prévenir les risques liés à la confidentialité, aux biais, aux erreurs de contenu ou aux usages non maîtrisés dans un contexte professionnel

5 piliers communs

1 – Responsabilité

Chaque usager est pleinement responsable des contenus qu'il produit, même lorsqu'ils sont assistés par une IA. L'outil ne dispense ni de vérifier l'exactitude des propos, ni d'assumer la portée de ce qui est diffusé.

2 – Données et Sécurité

Les outils d'IA en accès libre ne doivent pas être utilisés pour traiter des données sensibles, personnelles ou confidentielles.
La vigilance s'impose sur la nature des informations saisies, ainsi que sur les plateformes utilisées.

3 – Esprit critique

L'IA doit renforcer les capacités de réflexion et d'analyse, non les remplacer. Elle est un levier d'apprentissage si elle est utilisée avec discernement, recul et dans une logique de curiosité et de progression

4 - Transparence

L'usage de l'IA dans une production (livrables, notes, documents administratifs et commerciaux...) doit être systématiquement mentionné. Cette transparence permet de préserver l'équité, la confiance et l'intégrité des travaux réalisés

5 – Éthique

SGS promeut un usage éthique, raisonné et mesuré des outils d'IA, en cohérence avec ses valeurs. Cela suppose de questionner la finalité, la pertinence et l'impact écologique de chaque usage.

RGPD

L'usage d'une IA ne dispense pas du respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

En conséquence, **il est interdit d'introduire dans un outil d'IA des données personnelles ou identifiantes**. Les contenus doivent être anonymisés ou rendus non sensibles avant tout traitement.

Le RGPD interdit le traitement de données personnelles sans base légale. Par conséquent, dans vos interactions avec un outil d'IA (prompt, document à analyser, etc.), il est strictement interdit d'insérer :



Données identifiantes

- Nom complet, date et lieu de naissance
- Adresse postale, adresse e-mail (pro/perso), numéro de téléphone
- Identifiants professionnels (n° RH, matricule...)



Données personnelles sensibles

- État de santé
- Données génétiques ou biométriques
- Origine raciale ou ethnique
- Opinions politiques
- Convictions religieuses ou philosophiques
- Appartenance syndicale
- Orientation sexuelle ou données liées à la vie sexuelle

À savoir

Même un prénom accompagné d'un contexte spécifique (ex. : « Julie, responsable des admissions ») peut suffire à identifier indirectement une personne.
Par précaution, tout prompt ou contenu doit être anonymisé ou rédigé en termes génériques : utiliser « Madame X », « un agent administratif », etc.

Environnement

Un usage sobre et raisonné des outils d'IA participe à une démarche éthique et responsable. Utiliser l'IA uniquement lorsque c'est pertinent, c'est aussi limiter notre empreinte numérique.

Le recours à l'intelligence artificielle a un coût écologique souvent méconnu (entraînement du modèle, requêtes...).

Une seule requête dans un modèle de grande taille (type ChatGPT-4) **consomme 4 à 5 fois plus d'énergie qu'une recherche Google.**

x 4,5

Si l'impact d'une requête seule reste minime, c'est leur nombre colossal qui compte : **ChatGPT traite environ 2,5 milliards de requêtes par jour.**

À cette échelle, un coût énergétique infime par interaction devient rapidement un enjeu environnemental majeur.

Version applicable au 1^{er} septembre 2025

Source : <https://www.insp.gouv.fr>